



L'an deux mil dix huit le 22 mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, , Joël Huet, Croguennec Jean- François, Parcheminal Marie Claire, Dilasser Martine , Péran Bruno, Zouaillec Yvon, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Inizan Frédéric, Kerguillec Julien, Sylvie Rodde, Crenn Gilles, Le Bozec Sandrine , , Larhantec Danièle, Da Silva Maria des Lourdes

Absents : Christian Jacq (procuration JF Croguennec), Fer Michel (procuration J Huet)

Hameury Eddie (procuration S Rodde)

Secrétaire de séance Danièle Larhantec

- **Compte administratif, compte de gestion budget primitif Chaufferie bois**

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget CHAUFFERIE BOIS de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2017 présente un solde d'exploitation de 941 790 € et un excédent reporté de l'année 2016 de 1195.26 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2017 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Maire,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
002/Résultat d'exploitation reporté 2137.16 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget CHAUFFERIE BOIS de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2017 du receveur

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité approuve le Budget Primitif CHAUFFERIE BOIS 2018

- **Compte administratif, compte de gestion budget primitif Centre de loisirs sans hébergement**

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2017 présente un solde d'exploitation de 5 763.25 € et un résultat antérieur de 2 700.88€

- Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2017 à l'approbation du conseil municipal.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- **-APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Maire,
- **-DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- 002/Résultat d'exploitation reporté 8 464.13€

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget Centre de loisirs sans hébergement de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2017 du receveur

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité approuve le Budget Primitif Centre de Loisirs Sans Hébergement 2018

- **Compte administratif, compte de gestion budget primitif Cuisine Centrale**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget CUISINE CENTRALE de la commune de Pleyber-Christ, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2017 présente un solde d'exploitation de 7 424.42 € et des reports antérieurs de 5000 € en fonctionnement et un résultat d'investissement de clôture de 4 184.31 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2017 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Maire,
- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Article 1068 / excédents de fonctionnement capitalisés 7 472, 56 €
- Article 002 résultat reporté 4 951.86 €
- Article 001 solde de la section d'investissement 4 184.21 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget CUISINE CENTALE de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2017 du receveur

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité approuve le Budget Primitif Cuisine centrale 2018

- **Compte administratif, compte de gestion budget primitif Budget Principal**

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2017 présente un solde d'exploitation de 550 842.47 €

- Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2017 à l'approbation du conseil municipal.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- **-APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Maire,
- **-DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- 1068 / excédents de fonctionnement capitalisés 550 842.47 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget PRINCIPAL de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
CONSTATE la concordance des comptes

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité approuve le Budget Primitif du budget principal 2018

- **Comptes de gestion budget eau et assainissement 2017**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget Eau Potable

- Considérant le transfert de compétence à Morlaix communauté au 01/01/2017
- Considérant que le compte de gestion 2017 retrace les écritures de clôture du budget assainissement réalisées par le trésorier

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2017 du receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 du budget Assainissement

- Considérant le transfert de compétence à Morlaix communauté au 01/01/2017
- Considérant que le compte de gestion 2017 retrace les écritures de clôture du budget assainissement réalisées par le trésorier

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2017 du receveur

Demande de subvention CNDS Parc de glisse Universelle

La collectivité a choisi dès 2014 de développer un espace multi générationnel sur le Parc de Lostwithiel. Sur plusieurs années. ce poumon vert situé à proximité de l'espace sportif Jean Coulon (terrain de foot, salle de Sport, tennis, piscine d'été) s'est développé - 2014

installation d'une structure jeux pour petite enfance , 2016 création d'un parc Multisports, 2017 installation d'une table de Ping Pong, de tables de pic nique et de bacs, d'une cabine à livres (échange). Ce lieu fonctionne et est bien identifié des Pleyberiens qui s'y retrouvent toutes générations confondues.

A la demande de jeunes férus de glisse et des associations sportives locales qui souhaitent utiliser un extérieur accessible tous temps, un projet complémentaire a vu le jour. Un parcours de glisse universelle qui a l'avantage de s'adresser à un public plus large. Cet équipement est à la fois, ludique, sportif, pédagogique, thérapeutique et utile à la rééducation fonctionnelle. Il permet de se promener sur un circuit de bosses et de virages en déplaçant son corps par mouvements de flexion-extension. Il est accessible aux vélos, trottinettes, patins, rollers, skateboard mais aussi pour les plus petits draisiennes. Ou tout simplement à pied.

Il n'existe pas de structure de ce type sur le territoire de Morlaix communauté.

Le montant des travaux est estimé à 100 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

DETR	50 000 €
CNDS	15 000 €
Autofinancement	35 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le programme de travaux présentés par Monsieur Le Maire,
- Sollicite LE Centre National de Développement du Sport au titre des projets Heritage et Société afin de financer ce programme
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents
- **Participation mise en concurrence CDG29 assurance Prévoyance**

Le Maire , informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire. La collectivité participe aujourd'hui à hauteur de 4 € / mois et par agent au risque prévoyance

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code des Assurances ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU l'exposé du Maire ;
- Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1er janvier 2019.

Produit des amendes de police

Le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article R 2334-11 du CGCT, le département est compétent pour répartir le produit des amendes de police au profit des communes ou groupements de communes inférieures à 10 000 hts. La rue Pasteur est la rue parallèle à la rue de la république (axe départemental) qui dessert le côté Ouest de l'agglomération. Cette artère très fréquentée permet d'éviter le centre et les feux tricolores. Un programme de rénovation de cette artère est engagé. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention pour les travaux de sécurisation des accès piétons et vélos de la rue Pasteur en continuité des travaux déjà engagés jusqu'au carrefour des écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** les travaux
- **Sollicite** le conseil départemental au titre des amendes de police
- **Autorise** le Maire à signer les actes nécessaires

Taux communaux 2018

Monsieur le Maire propose et afin de faire face aux besoins budgétaires de l'exercice 2018 de maintenir les taux communaux 2017

- Taxe d'habitation 17.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 30.83 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** les taux proposés
-